

« Homme enfin de tous ses paroissiens et de tous les hommes, il se fait à tous; il est le nourricier du pauvre, le père de l'orphelin, le protecteur de la veuve, le défenseur de l'opprimé, l'appui du juste, le refuge du pêcheur; il a des joies pour toutes les joies, des larmes pour toutes les douleurs, des secours pour toutes les misères, de l'amour pour tous les hommes. »

— Il y a quelque temps, ont eu lieu, à la Trappe de Bellefontaine, près Beaupréau (Maine-et-Loire), le sacre et l'installation du nouvel et jeune abbé de ce couvent, dont nous avons annoncé naguère l'édifiante élection. Cet abbé est le comte de la Foix-Divonne, âgé de 33 à 34 ans, et qui, dès sa première jeunesse, avait renoncé, pour la sainte misère du cloître, à tout ce que le monde peut offrir de richesses et de grandeur. Noble exemple, imité récemment par un de ses frères, qui vient de jeter une fortune à ses pieds, pour s'ensevelir sous le même lincoln.

— Une feuille libérale de Caen paraît s'étonner que, depuis quelque temps, un certain nombre de jeunes personnes, appartenant aux meilleures familles, se consacrent à la vie religieuse. Ce n'est pas depuis quelque temps seulement que ce fait a pu être remarqué; Dieu a souvent appelé à cette vie des personnes qui eussent été l'ornement du monde, et chaque année on aurait à citer plus d'un édifiant exemple de ce renoncement aux avantages de la naissance et de la fortune. Parmi ces pieuses épouses du Seigneur, on cite Mlle E. de Noiville, fille de M. le comte de Noiville, ancien officier supérieur, et Mlle Decaux-Deslandes, fille du maire de Boanneville, riche propriétaire. Elles ont pris l'habit religieux le 25 novembre, dans l'église de la communauté d'Orbec.

Nouvelles Etrangères.

— D'après le *Sémaphore de Marseille*, les nouvelles reçues de Syrie sont affreuses. Il n'est pas d'outrage et de cruauté qu'on ne fasse subir à nos frères d'Orient. Voici le sort des prisonniers des deux sexes.

« Aux hommes, chaque jour on leur administre individuellement et à tour de rôle, devant la porte de l'église, deux cents coups de bâton sur la plante des pieds, avec tant de rigueur et de barbarie, que la peau tombe en lambeaux et le sang jaillit. Les femmes, entassées par la multitude et accablées de coups, restent, sans pouvoir se relever, dans l'eau froide. Après cette triste opération, on les fait entrer dans une appartement où se trouve de la paille entassée, à laquelle on met le feu, et l'on ferme alors portes et fenêtres, toutes les issues étant par où la fumée pourrait s'échapper; et ces pauvres femmes, pleurant, sanglotant, à moitié suffoquées, se trouvent dans d'affreuses convulsions de fureur et de désespoir. »

Ce système de sauvagerie inouï ne s'arrête pas seulement à Djézir, mais ces ramifications s'étendent à d'autres districts, comme aux provinces de Telli et d'Elcaradi. De l'avis même des soldats turcs, ces atrocités qu'ils ont subies aux églises en Syrie ont lieu, en grande partie, dissimulées, pour venger leur exil et leur déshonneur, qui ont été enfoncés dans les grottes de Dahara par les Français.

Le correspondant du *Sémaphore*, après avoir donné un grand nombre d'autres détails sur les atrocités qui se commettent en Syrie, ajoute :

« Révélez-vous donc, ô France ! révélez-vous enfin, et ne restez pas impassible, pour la première fois, aux cris déchirants de nos frères en Jésus-Christ, qui se meurent entre les rochers de la Méditerranée et tendent vers vous leurs bras enchaînés et sanglants !... »

— On écrit d'Odesa que les ports de la mer Noire et de la mer d'Azof, depuis l'embarcadere du Danube jusqu'à Taganrog, sont tellement remplis de navires marchands qu'il y a peine assez de place pour l'ancre. Les ports d'Odesa, Kherson, Kholof, Theodosia, Kertch, Marioupol, Persank et Tangarog sont surtout très encombrés. Les navires qui s'y pressent viennent tous chercher du blé dont abondent les steppes de la Russie méridionale, pour le transporter à Livourne, Gènes, Marseille.

La plupart viennent de la Grèce, mais dans ces derniers temps il en est arrivé bon nombre d'Angleterre et de Trieste. L'approvisionnement en froment commençait à s'épuiser à Odesa; il était moins entamé dans les ports de la mer d'Azof. On craint que les coups de vent du mois de novembre n'aient occasionné beaucoup de sinistres parmi cette flotte marchande.

— Un chapitre des chevaliers de l'Ordre de Charles III vient d'être tenu à Madrid. La reine avait le costume le plus somptueux; elle était toute resplendissante de pierreries. Pres d'elle étaient les chevaliers, l'enfant don François de Paule et son fils, les ducs de Rianzarès, de Valence et de Bailen et le ministre des affaires étrangères; il y avait 60 chevaliers en tout. Les grand-croix se distinguaient par la couleur des plumes de leurs toques; ils portaient la plume blanche, et les autres chevaliers la plume bleue. L'archevêque élu de Tolède a officié dans cette circonstance.

— On écrit de Madrid, le 16 décembre : « Depuis quelque temps on voit se succéder au palais des cérémonies de l'ancien régime. »

Avant-hier, trente-cinq à quarante dames ont été admises à l'honneur du tabouret, et hier plusieurs grands d'Espagne ont pour la première fois revêtu leurs manteaux. Une cérémonie qui dépassera toutes les autres par son éclat et sa splendeur sera le chapitre de l'Ordre royal de Charles III, qui aura lieu dans la chapelle du palais sous la présidence de la reine, grand-maitre de l'Ordre. De riches costumes ont été préparés pour la circonstance.

Le grand-maitre de la maison de la reine fait savoir au public qu'à dater d'aujourd'hui on ne pourra entrer à la chapelle du palais dans le costume suivant : les dames en robes noires ou de couleurs foncées, et les hommes avec un vêtement décent, mais sans chaqueta (aspèdes de veste façonnées dans le goût manuscrit), dent les manches sont courtes et ou-

vertes, sans manteau, sans redingote, sans pèlerine ni cannes. »

— L'émigration polonaise a fait de nouveau une grande perte dans la personne du comte Antoine Ostrowski, sénateur palatin et général polonais, il a été enterré le 9 du courant dans la chapelle de son château de Madères. Toutes les personnes des environs de Tours et les Polonais qui y résident ont assisté à ses obsèques.

Le convoi était aussi accompagné de tous les pauvres du voisinage dont le défunt était le bienfaiteur. Le deuil était conduit par son fils aîné, jeune officier d'artillerie polonaise, le comte Christian Ostrowski; les coins du drap mortuaire étaient portés par le lieutenant-colonel comte Kosnowski, par le major Dombrowski, et par deux Français, voisins et amis du défunt.

— Un sieur William Akerb vient de mourir à Londres, à l'âge de 87 ans. A force d'économie, il avait amassé 8,000 livres sterling, environ 200,000 fr. qu'il avait placés dans les fonds publics. Il en a légué 6,000 à la reine pour l'amortissement de la dette de l'état; les 2,000 livres restant 50,000 fr. étaient destinées à lui faire de magnifiques funérailles. Il a eu la satisfaction d'être conduit à son dernier gîte dans un char à quatre chevaux.

— Encore une fuite de jeune miss; mais, cette fois, il ne s'agit plus de la fille d'un comte; la jeune fugitive est la fille du révérend sir Auguste Stennicker de Plaswood, qui a quitté la maison paternelle, en compagnie d'un chirurgien de la ville. Tous deux se sont dirigés vers Bury, et finalement sans doute vers Gretna-Green, pour profiter sans doute du dernier délai.

— L'*Almanach géographique* de 1846 qui vient de paraître à Lipsick (Saxe) constate que toutes les maisons souveraines de l'Europe se composent actuellement de 683 membres, dont 356 hommes et 327 femmes. Parmi les souverains d'Europe, il y en a 20 qui n'ont pas d'enfants mâles, 5 qui ont épousé des femmes d'une autre confession chrétienne que la leur, 3 qui professent un culte différent de celui de la majorité de leurs sujets, 1 qui sont les seuls de leur race et 4 qui sont originaires d'autres pays que ceux sur lesquels ils règnent. Ce sont les rois de Hanovre, de Suède et de Norvège, de Belgique et de Grèce. Les familles régnantes qui ont le plus de membres mâles sont : celles des princes et des comtes de Lippe, qui en compte 38; celle d'Autriche, qui en a 27; celle de Liechtenstein, 25; celle de Wurtemberg, 19; celle de Prusse, 14; et celle de Bavière, 11.

— ÉCLIPSES.

En 1845, il y a eu deux éclipses annulaires de soleil; la première seule visible à Paris sous l'aspect d'une éclipse partielle; deux éclipses de lune; la première totale, invisible; la seconde, partielle, visible à Paris; enfin un passage de Mercure sur le disque du soleil, en partie visible à Paris.

L'année 1846 ne sera pas si féconde en phénomènes de cette espèce; deux éclipses centrales et annulaires de soleil auront lieu le 25 avril et le 20 octobre. La première sera seule visible à Paris sous l'aspect d'une éclipse partielle de la grandeur de trois doigts 9-10; ces deux éclipses seront les seules, mais non les moins intéressantes, sujets d'observation pour les astronomes, en raison des moyens que fournissent ces sortes d'éclipses pour déterminer les longitudes. L'éclipse du 25 avril ne sera centrale et annulaire qu'au méridien du lieu dont la latitude est de 25 degrés 20 minutes nord, et la longitude 76 degrés 51 minutes à l'ouest de Paris, c'est-à-dire au méridien de l'île Salvador, l'une des Looeys, la première terre que Christophe Colomb découvrit dans le Nouveau-Monde en 1492.

Celle du 20 octobre ne sera aussi centrale qu'au méridien dont la latitude est égale à 19 degrés 24 minutes sud, et la longitude à 56 degrés 20 minutes à l'est de Paris, ce qui correspond à environ un degré nord-est de l'île de France ou Maurice, dans la mer des Indes.

L'année 1847 nous réserve comme dédommagement le spectacle d'une éclipse annulaire presque centrale sous la latitude de Paris.

— On nous écrit de Perpignan, 8 décembre. « Aujourd'hui, à 10 heures, Ibrahim a continué sa route vers le Vernet, où il sera rendu dans quatre ou cinq heures. Il est attendu par le docteur Lafumade. »

Il a reçu à sa sortie les mêmes honneurs qu'à son arrivée. Ibrahim paraît plus fatigué qu'avant en âge. Sa figure, encadrée dans des favoris et une grande barbe blanche, est belle. Ses traits sont mâles et prononcés. Il marche avec quelque embarras. Il paraît que sa maladie, quoiqu'il ne soit guéri, lui a laissé quelques souffrances dans les dents. À peine at-il de l'eau rouge avec du vin ordinaire. Il s'est abstenu de toute liqueur spiritueuse. Son cousin Soliman pacha et les autres officiers ne sont pas au même régime.

Ibrahim attend de son père l'autorisation qu'il lui demande de faire un voyage à Paris.

Dans les trois mois qu'il veut passer au Vernet, il paraît se disposer pour quelques courses à Perpignan. Il a accepté une revue et un bal chez le comte Castellane pour la fin du mois. On annonce aussi qu'il va recevoir la visite du duc de Montpensier.

L'empereur de Russie a fait au prince de Butur, à Palerme, un don aussi intéressant que grandiose; il consiste en une église achevée à Venise et qu'il fait reconstruire de la même manière à Palerme. A ce qu'on dit, S. M. sera déjà de retour ici pour sa fête, qui a lieu le 6 (18) décembre.

On écrit de Venise, en date du 14 de ce mois :

« S. A. R. Madame, duchesse de Berry, qui s'était rendus à Trévise, au devant de Mme la princesse héréditaire de Lucques, l'y a trouvée retenue par une légère indisposition, et, après un court séjour à Padoue, est revenue à Venise; à son retour, nous avons tous été douloureusement frappés du changement de ses traits; à Padoue, Madame a failli être victime d'un accident qui pouvait avoir des suites les plus funestes. Arrivée dans cette dernière ville, les augustes voyageuses étaient descendues chez le consul Lucques. Madame la princesse de Lucques, encore un peu souffrante des deux ou trois accès de fièvre qu'elle avait éprouvés depuis son départ de Vienne, s'était couchée en arrivant chez le consul, qui avait mis sa demeure tout entière à la disposition du prince héréditaire de Lucques et des deux princesses. »

« Les appartements donnés aux augustes voyageurs avaient été chauffés avec des braises; Madame la princesse de Lucques, qui, ainsi que je viens de vous le dire, s'était mise au lit dès en descendant de voiture, ne fut nullement incommodée par l'odeur du charbon, parce que, comme on allait et venait dans son appartement, les portes furent souvent ouvertes; mais malheureusement il n'en fut pas de même pour Madame, elle ne se retira que tard d'auprès de sa gracieuse fille, et pendant toute la nuit qu'elle avait passé auprès d'elle, le calorifère restait fermé avec son feu de charbon, dans la chambre destinée à son altesse royale. Elle se coucha sans faire attention à l'air étouffé de son appartement, et s'endormit bientôt. Mais au bout de quelques heures, Madame, se réveillant avec d'affreuses douleurs de tête et toutes les souffrances qui précèdent l'asphyxie, s'élança de son lit en criant. Je me meurs! je me meurs! et alla tomber à quelques pas, sans mouvement et sans connaissance. Le médecin que Madame avait amené avec elle pour soigner sa bien aimée fille, arriva au bout de quelques secondes, fit donner beaucoup d'air à l'auguste malade, qui ne tarda pas à sortir de son douloureux évanouissement. »

« Le lendemain de cet accident, qui pouvait être si grave, il ne restait plus que de la fatigue, et Madame insista pour que le prince et la princesse héréditaires de Lucques se misent en route pour se rendre tout de suite auprès de la duchesse régnante, si impatiente de revoir son fils et d'embrasser la belle-fille que Dieu lui donne comme un second ange gardien. »

Plus tard, Louise de France vint se reposer à Venise des fatigues qui vont lui être offertes à Lucques et à Modène, auprès de sa noble et vaillante mère.

« Après la réception si cordiale et si brillante de la part de la famille impériale d'Autriche; M. le prince et Mme la princesse héréditaires de Lucques, avant de partir pour l'Italie, ont voulu passer leurs dernières journées à Frohsdorf. Louise de France sentait le besoin d'embrasser sa seconde mère avant de s'éloigner d'elle. Marie-Thérèse, la femme forte par excellence, a caché au fond de son âme tout ce qu'elle souffrait à la veille de cette séparation; mais le lendemain, quand elle a eu conduit sa fille adoptive à l'embarcadere du chemin de fer, la elle a été momentanément vaincue par sa douleur et a pleuré comme une mère qui, pour la première fois, voit s'éloigner son enfant bien-aimé. »

« En attendant le départ du convoi qui allait lui enlever l'objet de tant de soins et de tant d'amour, la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, allait de l'une à l'autre des personnes de la maison du prince et de la princesse leur répétant : « Ayez grand soin, ayez grand soin d'elle ! » Et il serait impossible de redire l'émotion et la douleur de Mme la comtesse de Marne, lorsqu'elle est rentrée au château de Frohsdorf si plein des souvenirs de celle qui était la consolation de l'exil, l'ange du bien-être, la providence des pauvres. »

« M. le Comte de Chambord est attendu à Venise dans les premiers jours de janvier; il y séjournera quelque temps avec toute sa maison. »

FEUILLETON.

ÉTUDES HISTORIQUES.

LE BARREAU SOUS LOUIS XIV.

Toute institution doit être fière de son passé, parce qu'elle y retrouve, avec de beaux exemples de vertus, des efforts louables pour se développer au profit de l'intérêt public, autant que de sa propre gloire. Ce sont là des titres de gloire que ni le temps ni les révolutions ne peuvent effacer, et l'on doit féliciter le barreau de remettre, de temps à autre, les siens en lumière, dans des occasions solennelles. S'il y a une quelconque satisfaction pour un législateur orgueilleux, les leçons qu'il rencontre dans ses études respectives ont trop de gravité pour ne pas tempérer un sentiment égoïste. C'est l'exemple que vient de nous offrir encore la conférence des avocats près la cour royale de Paris. En recherchant ce qu'était le barreau sous Louis XIV, M. Fourcade lui a donné, avec une sage modération, des éloges assez mérités; il a indiqué les enseignements qui ressortent de ces souvenirs pour les jeunes avocats d'aujourd'hui. Il nous pardonnera de détacher de son discours quelques traits historiques.

« Au commencement du 15e siècle, a-t-il dit, on chercherait vain au barreau les progrès de la langue et du goût. Il y règne encore une érudition naïve qui se fait jour à travers tous les sujets. Ni les textes du droit romain, ni les commentaires du droit coutumier ne suffisent à la science de l'avocat; il faut qu'il y ajoute les

citations des saintes écritures et celles de l'antiquité classique. C'est peu d'invoquer dans un procès civil l'autorité de Cujas; tantôt on se fonde sur Aristote et tantôt sur saint Augustin... »

« Lorsque Louis XIV commença à régner, une ère nouvelle s'annonça pour le barreau. Le maître à disparu; Gautier, vieilli, est en lutte avec la raillerie de Boileau. Seul de ses rivaux, Patru brille encore, et impose à une école nouvelle les lois de la raison et du goût. Comme Racine, comme Boileau, son bienfaiteur et son ami, il poursuit sans pitié les derniers vestiges d'une éloquence surannée. A l'emphase succède la simplicité; aux citations inutiles les développements naturels; la méthode, la pureté, l'élégance, pénètrent au palais... »

« Parmi les avocats qu'on distinguait alors, Erard et Fourcroy obtinrent surtout une juste célébrité. Leurs noms se rattachent au souvenir des plus grands débats judiciaires. Louis XIV revendiqua, contre la cour d'Espagne, les droits de Marie-Thérèse, sa femme, sur la Flandre et sur la Franche-Comté. Deux riches provinces sont l'objet du litige. Deux rois, puissants adversaires, invoquent l'un contre l'autre des droits consacrés par les traités et par les lois. La victoire va décider de la querelle. Mais Louis XIV veut faire entendre encore la voix de la justice; Fourcroy est chargé de soutenir devant l'Europe les prétentions du roi de France. Ce fut un spectacle curieux que la lutte du jurisconsulte français contre les docteurs de Salamance et d'Alcala; ce fut surtout un juste sujet d'orgueil pour le barreau. »

« L'ambition à quelquefois égaré Louis XIV; mais le jour où il voulut prouver au monde non sa force, mais son droit, il jeta les yeux sur le barreau, et l'avocat dut légitimer les conquêtes du souverain. »

« Erard plaide avec succès la cause du duc de Mazarin contre la duchesse son épouse. Ce procès fameux offrit à la curiosité d'une cour avide de scandale un singulier contraste. D'un côté, en voyait le duc de Mazarin, triste et pieux jusqu'à l'acécisme, fuyant les fêtes de Versailles pour les austérités du cloître; de l'autre, la séduisante Hortense Mancini, qui, échappant aux ennuis du Palais-Mazarin, allait parcourir l'Europe et satisfaire par mille aventures son amour ardent de l'indépendance et des plaisirs. Avec quelle ironie délicate Erard rappela la fuite de la duchesse avec le chevalier de Rohan, ses voyages en Italie et en Espagne, ses dissolutions à la cour d'Angleterre ! »

« Lorsqu'on parcourt ces grandes affaires du temps, on est frappé des rares qualités de style qui distinguaient alors le barreau. Les avocats plaident sur des mémoires destinés à l'impression. L'habitude d'écrire donnait à leur langage des formes naturellement châtiées. Livrée aux hardiesses de l'improvisation, l'éloquence judiciaire a plus de chaleur et de mouvement; mais elle a aussi ses incorrections et ses négligences. On est devenu plus indulgent pour ces défauts; au 17e siècle, on ne les eût guère pardonnés... »

« Cependant le barreau de cette époque a été l'objet d'appréciations sévères. On a regretté amèrement que l'avocat trop timide n'eût pas su trouver ces mouvements sublimes qu'atteignait l'orateur sacré. Sans doute l'éloquence judiciaire ne brille pas de l'éclat répandu sur les lettres, et la chaire chrétienne retentit d'incompréhensibles accents. Mais à chaque époque sa mission et sa gloire; ne demandons pas au barreau du 17e siècle des merveilles impossibles; ne cherchons pas le triomphe de l'éloquence judiciaire où manquait la liberté. »

Après avoir examiné quels ont été le caractère et le progrès de cette éloquence sous Louis XIV, l'orateur rappelle les travaux utiles accomplis alors par les jurisconsultes du barreau. « Passent, dit-il, à exécuter les projets qu'il avait conçus. Le ministère avait réuni un conseil chargé de réformer l'administration de la justice. On l'avait composé de six membres du conseil d'état et de six avocats, parmi lesquels on distinguait Auzanet, de Gomont et Foucault. Le conseil commença par s'occuper de la réforme de la procédure. Ce travail qui devait aboutir à la célèbre ordonnance de 1667, dura quinze mois. C'était entre les membres du conseil d'état et les représentants du barreau, un perpétuel échange de politesse et de courtoisie. »

« Auzanet raconte que, le roi étant allé à Fontainebleau et ayant emmené son conseiller d'état, il fut convenu que les conférences continueraient dans une petite ville entre Paris et Fontainebleau, afin que les conseillers d'état et les avocats, traités sur un pied d'égalité, partageassent la distance. Colbert assista plusieurs fois aux réunions du conseil, et le roi, ayant eu connaissance du travail, voulut en témoigner sa satisfaction aux avocats qui l'avaient préparé. »

« Un jour, ils furent mandés au Louvre, et, tout étonnés d'un honneur aussi inattendu, ils s'y rendirent sous la conduite du vénérable Auzanet. Louis XIV les reçut lui-même, et dans un discours digne et bienveillant, après les avoir remerciés de leurs travaux, il les pria de les continuer avec le même zèle et de s'associer ainsi aux projets qu'il avait conçus pour le bien de son peuple... »

« Cependant les années s'écoulaient; un jour, vous voyez ces avocats paraître un manuscrit à la main. C'est l'œuvre patiente de leur vie, leur dévouement, leur joie; eux aussi, ils ont payé à la science le tribut de quelque grand ouvrage. Duplessis écrit un commentaire célèbre sur la coutume de Paris; Basnage fixe l'origine et le sens de la coutume normande; Berroyer et de Laurière, qui rapprochent la science et l'amitié, sont chargés par Louis XIV de mettre en ordre le vaste recueil des ordonnances de nos rois, travail immense qui devait durer plus d'un demi-siècle. Ricard compose un traité sur les donations, Renusson sur le douaire, Le-

brun sur les successions. Rappelerez-vous encore d'autres noms chers à notre ordre: Husson, Argon, Guéret, qui dans le journal du Palais élevaient un monument à l'ancienne jurisprudence; Etienne de Riparfonds, l'interprète de la coutume de Poitou, qui fondait, il y a environ un siècle et demi, cette bibliothèque asile du travail, et ces Conférences où le patronage des anciens et tant de bienveillance échangée entre jeunes gens confères apprenaient au début les difficiles avenues de notre carrière ? »

« La plupart de ces jurisconsultes du barreau avaient attaché leur nom au commentaire de quelque coutume. Les coutumes ont disparu dans le progrès de nos lois civiles, et le nom de ces hommes jadis célèbres échappe à peine maintenant à l'oubli de la postérité. Insouciance de leur réputation à venir, ils travaillaient eux-mêmes à ces progrès de nos lois, et sont demeurés comme ensevelis sous les ruines qu'ils avaient préparées. »

« Ici, M. Fourcade montre comment les avocats furent mêlés au mouvement littéraire de l'époque. « Patru, dit-il, embellit par le culte des lettres sa profession. Homme de plaisir aux mœurs faciles, et parfois légères, il partage sa vie entre l'académie et le palais. C'est l'ami de Boileau, le censeur sévère de Racine; c'est à lui que Vaugelas reconnaissait devoir les principaux secrets de son art... Combien d'avocats de ce temps ont un reflet littéraire ! Erard et Fourcroy ont l'élégance pureté de l'écrivain. Poncelet de Montauban compose à la fois des plaidoyers et des tragédies, et Gillet se délassait des fatigues de l'audience en traduisant Cicéron. Est-il besoin de citer Terrasson pour montrer que dans ce Palais, autrefois si grave, l'avocat commençait à obtenir les succès du bel esprit ? Barbier d'Aucourt et de Sacy sont les dignes successeurs de Patru; comme lui, dans un siècle qui compte tant de génies immortels, ils vont s'asseoir au fauteuil académique, à côté de Racine et de Bossuet... »

JOURNAL DES DAMES.

MODES PARISIENNES.

Décembre, 1845.

Je puis déjà vous dire, mesdames, de quoi se composeront les toilettes de cet hiver. — L'étoffe favorite sera le satin. Il en existe de toutes les façons, et on l'emploie de préférence pour les grandes toilettes. On cite le velours de Damas, le satin de velours, le satin à raies, le satin zébré et le satin uni. — Il y a aussi le satin guipure, que je vous conseille de vous faire montrer, et qui produit un effet charmant. — Enfin, l'étoffe riche et élégante par excellence, c'est le satin broché de pois en velours. L'effet en est d'une nature féérique. C'est plus beau que la robe de Cendrillon, qui était couleur du temps.

Mme Monnier tire du satin, un ravissant parti. J'ai admiré chez elle des redingotes de cette étoffe qui feront fureur. Elle a également inventé un nouveau genre de pelisse dont l'hiver consolidera la vogue naissante.

La mode est un peu négligée par les jeunes femmes, — et cela se conçoit; — une robe de moire est un peu lourde pour danser, — pour valser surtout, — cela convient au menuet bien mieux qu'à la polka; aussi ne peut-on plus de la mode que dans les réunions sérieuses, dans les réunions officielles où l'on parle chemin de fer et politique.

La mode des robes de chambre pour dames s'établit. On les fait en cachemire riche, mais à dessin uni; — les dessins rayés sont abandonnés aux hommes. Les ornements sont facultatifs, c'est une question de goût que chacun interprète à sa manière.

Les cachemires sont à la mode. — Que de choses dans un cachemire ! et combien son règne a été long et durable. Le cachemire est la parure favorite de la femme de bonne compagnie, car il est si difficile à porter, — ses plis trahissent si bien le caractère de celle qui en convoie sa taille, que l'on n'a qu'à gagner à son usage quand on est belle, jeune et distinguée, de cette véritable distinction qui suit jointure le bon goût et la modestie à l'élégance. — Aussi le cachemire est-il encore plus que jamais un objet de première importance; et les dames pour en obtenir, ont à Paris des ambassadeurs chargés des missions diplomatiques de la mode. M. Fichel, dont le bon goût est si bien connu, revient de Turquie, apportant avec lui les richesses de Bagdad et du Caire; des tissus inimitables, des dessins d'une magnificence incontestable; saluez donc cette caravanne qui vient d'acheter au poids de l'or les trésors de l'Inde pour les livrer aux épauls d'allaites des belles dames de France.

Mme JULIE BOISTE.

PARTIE SCIENTIFIQUE

CORRESPONDANCE.

Des conséquences fâcheuses dans les incendies, quand on ne suit pas de quelles manières on doit se servir de l'eau.

Quand on voit la composition de l'eau, on doit s'effrayer de son application pour les incendies.

L'eau est composée de deux gaz l'un éminemment combustible l'hydrogène, et l'autre unique matière pour produire la combustion, c'est l'oxygène, qui s'unissant à tous les corps métalliques, et non métalliques dans certaines conditions, suivant la matière avec laquelle il est en contact produit la combustion.